

Compte rendu de la séance du 03 décembre 2021

Secrétaire(s) de la séance:
Julien MERLOS

Ordre du jour:

- Approbation du Procès Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 24 septembre 2021
- 1- Pontille RACH
- 2- Investissements 2022: Autorisation d'engager des dépenses d'investissements avant le budget 2022: DE-2021-39
- 3- Vote de crédits supplémentaires sur budget commune
 - DE 2021-38: ajustement des comptes
 - DE2021-43: Intégration amortissement Etude Patrimoniale Eglise
- 4- Vote de crédits supplémentaires sur budget Eau et Assainissement
 - DE 2021-40: Amortissement Canne à injection
 - DE 2021-41: Intégration Etude Phase 2 Captage
 - DE 2021-42: Intégration Etude 2013
- 5- Approbation des statuts modifiés du SIVE: DE-2021-47
- 6- Colis de Noël
- 7- Entretien et taille des platanes
- 8- Solutions envisagées pour limiter la vitesse dans la traversée de Camon : DE-2021-44
- 9- Déploiement de la fibre optique sur la commune: DE-2021-46
- 10- Informations et Questions diverses

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 38)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6573	Subv. fonct. Organismes publics	-5.00	
65888	Autres	5.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Autorisation d'engager les dépenses d'investissement avant le budget 2021 (DE 2021 39)

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal les dispositions relatives à la procédure budgétaire, au contrôle financier des collectivités locales et figurant à l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Cet article précise que *"jusqu'à l'adoption des budgets, Mme La Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, les crédits correspondants sont inscrits aux budgets principal et annexes lors de leur adoption"*

Ainsi: budget principal

Crédits ouverts en 2021: 131 958.10 €

Autorisation de dépenses avant le budget 2022 : le montant maximum représente 1/4 des crédits ouverts en 2021 soit **32 989.53 €** . Soit pour les besoins des articles ci-dessous les sommes nécessaires sont

article 2135/10: Embellissement du village: 2 000.00€
article 2135/14: Signalitique: 500.00€
article 2135/15: Bâtiment communal: 1 000.00€
article 21/35/32: Mobilier Urbain: 2 000.00€
article 2181/18: Cimetière : 2 000.00€
article 2184/25 : Eglise rampe : 2 000.00€
article 21538/29: Voirie : 5 000.00€
article 2183/16 : Matériel informatique : 2 000.00€
article 21578/30 : Matériel technique : 7 000.00€
article 2114/34: Terrain : 1 200.00€
article 2181/25: Horloge : 2 000.00€
article 21534/17: Extension réseau électrique: 3 000.00€
article 21312/48: Ecole: 1 000.00€

Il est constaté que le total de ces sommes n'excède pas le montant maximum

Budget EAU et ASSAINISSEMENT

**Crédits ouverts en 2021 : 52 857.76€
214.44 €**

Autorisation de dépenses avant le budget 2022 : **13**

article 21561/12 : Protection puits Amara: 3 000.00€
article 21561/14 : Lagunage : 3 000.00€
article 21561/11 : Création Compteur : 2 500.00€
Article 2156/10 : Réseau : 2 000.00€

Il est constaté que le total de ces sommes n'excède pas le montant maximum

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal
approuvent les autorisations de dépenses telles que proposées
disent que les crédits correspondants seront déclinés en programme jusqu'au vote du budget primitif, principal et annexes qui intègrera les dépenses réalisées
chargent Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré les membres présents

Sylvie CZECZOTKA
MAIRE

Vote de crédits supplémentaires - ea camon (DE 2021 40)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	-166.60	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	166.60	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
13111 - 12	Subv. équipt Agence de l'eau		-166.60
28121 (040)	Aménagement Terrains nus		166.60
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - ea camon (DE 2021 41)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2121 - 12	Aménagement Terrains nus	-9968.40	
2121 (041)	Aménagement Terrains nus	9968.40	
13111 - 12	Subv. équipt Agence de l'eau		-9968.40
2031 (041)	Frais d'études		9968.40
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 43)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2181 (041)	Installat° générales, agencements	9516.00	
2181 - 25	Installat° générales, agencements	-9516.00	
132 - 25	Subv inv rattachées aux actifs non amort		-9516.00
203 (041)	Frais d'études, recherche, développement		9516.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Travaux Installation Feux Récompense (DE 2021 44)

Madame la Maire rappelle à l'assemblée le problème concernant la vitesse de circulation dans la traversée du village.

Plusieurs solutions ont déjà été mises en place pour faire ralentir les automobilistes dans le traversée du village: -Passage réhaussé , - Retrécissement de la chaussée sur une voie, - Zone 30km/h sur la rue principale du village

Le constat est que, malgré cela, encore de nombreux automobilistes ne respectent pas la limitation de vitesse à 30km/h.

Une étude a faite par le département il y a quelques années. A l'époque aucune solution supplémentaire n' a été envisagée ni mise en place

Le Conseil Départemental ayant repris contact avec Mme La Maire à ce sujet, de nouvelles propositions ont été envisagées pour essayer de faire respecter la limitation de vitesse dans la traversée du village:

- Créer une zone 20kms/h dans tout le village
- Installer un feu récompense à l'entrée du village (entrée arrivée de Mirepoix) ou un à chaque entrée du village.

Mme La Maire a fait faire des devis pour la mise en place de feu récompense à l'entrée du village côté Mirepoix

Mme la Maire rappelle que la commune peut faire des demandes de subvention pour effectuer les travaux, et que ces demandes doivent être effectuées en fin d'année.

Mme La Maire propose de continuer l'étude du projet

- réalisation des plans (avec un ou plusieurs feux)
- étude faisabilité
- chiffrage définitif

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent le projet d'installation d'un ou plusieurs feux de récompense

chargent Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires pour le dossier

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

SYLVIE CZECZOTKA
MAIRE

Modification Statuts du SIVE (DE 2021 47)

Madame la Maire expose que dans sa séance du 23 novembre 2021, le SIVE Camon St Quentin, Lagarde, Belloc, Limbrassac, Troye d'Ariège a modifié ses statuts et notamment les articles 2 : compétences du Sive et article 6 : dispositions financières

Mme la Maire en donne lecture des nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

approuvent la modification des statuts du SIVE Camon St Quentin, Lagarde, Belloc, Limbrassac, Troye d'Ariège telle que proposée

chargent Mme le Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 45)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
678	Autres charges exceptionnelles	-500.00	
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 48)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	1000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	500.00	
678	Autres charges exceptionnelles	-1500.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 49)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6411	Personnel titulaire	239.00	
6413	Personnel non titulaire	273.00	
6480	Autres charges de personnel	344.00	
6573	Subv. fonct. Organismes publics	-856.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - ea camon (DE 2021 50)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
70111	Ventes d'eau aux abonnés		-294.25
777 (042)	Quote-part subv invest transf cpte résul		294.25
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21561 - 12	Service de distribution d'eau	-294.25	
139111 (040)	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	294.25	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Vote de crédits supplémentaires - camon (DE 2021 52)

La Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6061	Fournitures non stockables	2200.00	
60632	Fournitures de petit équipement	1000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-2000.00	
678	Autres charges exceptionnelles	-500.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	-1000.00	
60631	Fournitures d'entretien	300.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

La Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAMON, les jour, mois et an que dessus.

Sylvie CZECZOTKA
Maire

Travaux Déploiement fibre optique (DE 2021 54)

Cette délibération annule et remplace la délibération N° DE-2021-53 suite erreur matérielle

Mme La Maire rappelle à l'assemblée les différentes discussions sur la mise en place du déploiement de la fibre optique.

Vu la réunion du 1er septembre 2021: présentation du déploiement de la fibre optique par le responsable chef des travaux de la SPIE précisant une installation par voie aérienne avec implantation de 112 poteaux sur la VC2 (route de Lagarde, jusqu' à l'entrée du village)

Vu la réunion du 6 septembre 2021: Refus de la collectivité de la mise en place par voie aérienne aux motifs :village classé soumis ABF, tous les réseaux de la commune sont déjà enterrés, problématique installation poteaux sur terrains privés agricoles...

Vu la réunion du 14 septembre: Evocation des raisons du refus de la collectivité aux divers responsables et déplacement sur site

Vu la réunion du 2 novembre: En présence de Mme TEQUI, Présidente du Conseil Départemental Ariège, M. TOMEIO , Conseiller Départemental et Président Communauté de Communes du Pays de Mirepoix, Monsieur DEJEAN , M. CANTIN et une partie du conseil municipal.

Vu la proposition de Mme TEQUI d' enfouissement de la fibre optique de la sortie du village (au niveau du pont) jusqu'à l'entrée de la propriété de M. Mme SMITH à la charge du Conseil Départemental et d'enfouissement jusqu'à la route de Daurat , soit 175 m linéaires à la charge de la collectivité de Camon

Considérant le devis établi

Accord cadre- Devis CD09 montant HT :	5 101,00€
Montant TVA:	1 020.20€
Montant TTC:	6 121.20 €

Considérant qu'il est nécessaire de faire les demandes des subventions pour l'année 2022 :

- DETR 2022 :	30 % montant 1 530.30€
- FDAL 2022 :	30% montant 1 530.30€
- Fond de Concours CCPM 2022 :	20% montant 1 020.20€

Montant Total Subventions: 4080.80 €

Autofinancement : 20% montant 1 020.20€

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal

acceptent de prendre en charge le financement de l'enfouissement sur 175 mètres linéaire

approuvent le devis transmis par le Conseil Départemental pour un montant 5 101.00€ HT

approuvent la demande des subventions DETR, FDAL et Communauté des Communes du Pays de Mirepoix pour l'année 2022

autorisent Mme la Maire a signé tout document nécessaire

chargent Mme la Maire de toutes les démarches nécessaires

Ainsi fait et délibéré et ont signé au registre les membres présents

SYLVIE CZECZOTKA
MAIRE